

DAJI/SAI/NN/GC/DS-2022-2023-189

Arrêté portant délégation de signature à Monsieur le Docteur Teddy CADERBY, Directeur du laboratoire Ingénierie, Recherche et Intervention, Sport, Santé et Environnement

Le Président de l'Université de La Réunion

- Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L.712-2;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
- Vu les Statuts du laboratoire Ingénierie, Recherche et Intervention, Sport, Santé et Environnement (IRISSE);
- Vu la délibération du Conseil d'administration n° 20-05-2021 de l'Université de La Réunion en date du 20 mai 2021 portant élection de Monsieur Frédéric MIRANVILLE à la présidence de l'Université de La Réunion;
- Vu l'élection en date du 23 mars 2023 de Monsieur le Docteur Teddy CARDERBY, en qualité de Directeur du laboratoire Ingénierie, Recherche et Intervention, Sport, Santé et Environnement (IRISSE);

Arrête

Article 1: Actes administratifs

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur le Docteur Teddy CARDERBY, Directeur du laboratoire Ingénierie, Recherche et Intervention, Sport, Santé et Environnement (IRISSE), à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, tout acte et décision administratifs pour le laboratoire Ingénierie, Recherche et Intervention, Sport, Santé et Environnement (IRISSE).

Sont exclus:

- les actes de recrutement, d'affectation et de gestion des carrières des personnels ;
- les conventions à incidence financière ;
- les conventions de partenariat ;
- les conventions relatives à la mise à disposition de locaux.

Article 2: Actes financiers

Dans la limite de ses attributions, délégation est également donnée à Monsieur le Docteur Teddy CADERBY, Directeur du laboratoire Ingénierie, Recherche et Intervention, Sport, Santé et Environnement (IRISSE), à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, pour le laboratoire Ingénierie, Recherche et Intervention, Sport, Santé et Environnement (IRISSE):

- tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés sans procédure écrite, tels que devis, propositions commerciales, contrats et/ou bons de commande, dans la limite d'un montant de 15.000 euros HT;
- tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés selon une procédure formalisée ou adaptée, dans la limite d'un montant de 15.000 euros HT;



- tous les actes d'engagement juridique des recettes propres au service dans la limite d'un montant de 15.000 euros HT.

Article 3 : Actes budgétaires

Dans la limite de ses attributions, délégation est également donnée à Monsieur le Docteur Teddy CADERBY, Directeur du laboratoire Ingénierie, Recherche et Intervention, Sport, Santé et Environnement (IRISSE), à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, tout acte relatif à l'exécution du budget du laboratoire Ingénierie, Recherche et Intervention, Sport, Santé et Environnement (IRISSE).

Article 4 : Publicité et exécution

Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa transmission au Recteur Chancelier et entre en vigueur au lendemain de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion.

La Direction générale des services est chargée de son exécution.

Fait à Saint Denis, le 10 MAI 2023

Le délégant,

Le Président de l'Université de La Réunion

Pr. Frédéric MIRANVILLE

Transmis à Madame la Rectrice de la Région académique de La Réunion, Chancelière des Universités, le 10 MAI 2023

Publié au Recueil des actes administratifs de l'Université de La Réunion, le 10 MAI 2023